

COMMUNE DE MENETROL

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03.04.2023

Date de convocation : 30.03.2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19 dont 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DE ABREU Jérôme, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux, BRIENT Yves-Marie, DE SOUSA Magali, DELAUNAY Blandine, DUCHATEAU Julien, GALINDO Jean José, JACQUART Bernard, LAROCHE Thierry, MALTRAIT Anne-Marie, MARIDET Sylvie, MIGNOTTE Pascal, MONI Florentin, PANNETIER Bernard, PEREZ Béatrice.

Etaient absents et excusés : Mmes BOUTONNET Nadine (pouvoir donné à MIGNOTTE Pascal), DE CARVALHO Maria (pouvoir donné à PEREZ Béatrice), LADENT Anne-Marie (pouvoir donné à MALTRAIT Anne-Marie), PETIT Stéphanie (pouvoir donné à DE SOUSA Magali), M. MAZURE Nicolas (pouvoir donné à JACQUART Bernard).

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. LAROCHE Thierry.

Pas de public ce jour-là.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2023

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. DE ABREU Jérôme, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 février 2023.

N°2023-17 : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

COMMANDE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

- Commande pour des produits courants : 1 111,70 € HT soit 1 334,04 € TTC.
- Equipement de la salle polyvalente et des agents en charge de l'entretien d'une centrale « eau ozonée » et de son matériel (chariot...) : 4 691,36 € HT soit 5 629,63 € TTC.

VERIFICATION DU MATERIEL D'INCENDIE ET SECOURS

Changement et/ou réparation de plusieurs éléments : 1 480,47 € HT soit 1 776,56 € TTC.

MATERIEL ROULANT ET MATERIEL TECHNIQUE

Nécessité de remplacer certains outils. :

- 812 € HT soit 974,40 € TTC : achat de deux souffleurs portatifs à dos
- 1 709 € HT soit 2 050,80 € TTC : l'achat d'une tondeuse
- 329 € HT soit 394,80 € TTC : achat d'une élagueuse

VOIRIE – ESPACES PUBLICS

Achat de sable sermentizon pour l'entretien annuel du terrain de pétanque : 552 € HT soit 662,40 € TTC.

COMMUNICATION – PAPETERIE

Impression d'enveloppes avec le logo de la commune : 1 075 € HT soit 1 290 € TTC.

Les crédits nécessaires devront être prévus/inscrits au budget 2023.

N°2023-18 : Budget Principal – Commune : Compte Administratif 2022

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, arrête les résultats définitifs et approuve le Compte Administratif 2022.

N°2023-19: Budget Principal – Commune : Compte de Gestion 2022

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

N°2023-20 : Budget Principal – Commune : affectation des résultats 2022 sur le BP 2023

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide l'affectation des résultats 2022 au budget principal 2023.

Affectation sur BP 2023	
Au compte 1068 (couverture besoin de financement de l'investissement)	23 107,81 €
Dotation complémentaire au compte 1068	100 000,00 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	335 786,28 €
Report des crédits d'investissement au compte 001	336 392,19 €

N°2023-21 : Vote des taux des impôts locaux 2023

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Pour 2023, il est proposé de ne pas augmenter les taux votés en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de voter les taux suivants pour 2023 :

- **Taxe d'habitation (TH)** 14,50 %,
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** 42,48 %,
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)** 92,68%.

N°2023-22 : Budget Primitif de la Commune 2023

Rapporteur : DE ABREU Jérôme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITE (5 abstentions), décide d'adopter le Budget Primitif 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 940 000 € (1 744 000 € en 2022) :

La section d'investissement s'équilibre à 1 033 000 € (1 190 000 € en 2022)

N°2023-23 : Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2023

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'octroyer les subventions aux associations, soit une affectation de 28 320,00 €.

N°2023-24 : Fixation des montants des cotisations ou participations accordées aux organismes extérieurs pour 2023

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

La commune adhère à différents organismes extérieurs. A ce titre, elle apporte son aide financière, moyennant le versement de cotisations annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de verser aux organismes extérieurs, les cotisations.

N°2023-25 : Construction d'un local de rangement accolé aux vestiaires du stade municipal

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Pour un bon usage des installations sportives au stade municipal par les associations sportives, il est nécessaire de construire un local de rangement accolé au bâtiment « vestiaires » existants, en façade sud. Coût estimatif : 9 620,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De valider cette opération,**
- **D'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble de devis relatifs à cette construction,**
- **D'imputer cette dépense en section d'investissement-dépenses et d'autoriser M. le Maire à mandater les crédits au chapitre 23.**

N°2023-26 : Aménagement de bourg 2023 : réfection de la chaussée impasse rue du Château d'Eau et sécurisation du mur de soutènement rue du Clos Jonville

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Les travaux de réfection de la chaussée, de création de trottoirs et d'aménagements divers sont en cours depuis le mois de janvier 2023. Parallèlement à ces travaux, la reprise des réseaux d'assainissement a été réalisée.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés dans l'impasse située rue du Château d'Eau. Il semble opportun d'envisager la reprise de la chaussée de cette impasse (rabotage, décaissement, réglage et compactage, remise à niveau des bouches à clé, des grilles et regards divers, enrobé...).

De plus, après réalisation des trottoirs rue du Clos Jonville, il est nécessaire de reprendre le mur de soutènement au droit du cours d'eau pour sécuriser la circulation des piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'approuver l'opération de reprise de la chaussée de l'impasse située rue du Château d'Eau et de retenir la proposition de la société EUROVIA, pour un montant de 15 531,50 €HT soit 18 641,40 € TTC,**
- **D'approuver l'opération de reprise et de sécurisation du mur de soutènement rue du Clos Jonville et de retenir la proposition de la société DUGOUR, pour un montant de 34 052,00 € HT soit 40 862,40 € TTC,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces opérations.**

N°2023-27 : Travaux de voirie 2023 : Place de l'Eglise

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Sont actuellement menés des travaux de réfection complète des réseaux et de la voirie rue du Clos Jonville. Le linéaire de voirie compris entre la rue du Clos Jonville et la Grande Rue (environ 60 mètres linéaires) n'est concerné par aucune des opérations précédemment citées. Il semble opportun d'envisager la reprise de la chaussée sur ce linéaire bordant la place de l'Eglise (rabotage, décaissement, réglage et compactage, remise à niveau des bouches à clé, des grilles et regards divers, enrobé...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'approuver l'opération de reprise de la chaussée le long de la place de l'Eglise,**
- **De retenir la proposition de la société EUROVIA, pour un montant de 6 013,00 € HT soit 7 215,60 € TTC,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération.**

N°2023-28 : Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu au groupe scolaire en septembre 2018

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre du sinistre (incendie d'une partie des locaux de l'école maternelle) survenu le 09 septembre 2018 au groupe scolaire Champs Roy, l'expertise a permis d'arrêter contradictoirement les dommages. Un accord transactionnel, global, forfaitaire et définitif, franchise déduite a été trouvé. L'indemnité a été fixée à 363 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre 2018204985W survenu au groupe scolaire le 09 septembre 2018,**
- **D'autoriser M. le Maire à encaisser cette somme sur le budget 2023.**

N°2023-29 : Raccordement de la sirène communale au système d'alerte et d'information des population (SAIP) – convention entre l'Etat et la commune

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

La commune de Ménétrol est exposée à un risque inondation à cinétique rapide ; cette situation rend difficile l'alerte des administrés lors de la survenue brutale d'évènements climatiques majeurs. Le recours au SAIP semble être une opportunité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'autoriser M. le Maire à signer la convention conclue avec l'Etat relative au raccordement d'une sirène communale au Système d'Alerte et d'Information des populations (SAIP),**
- **D'autoriser M. le Maire à réaliser les travaux et d'engager les dépenses qui incombent à la commune.**

Questions diverses

NEANT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ensemble de ces délibérations sont disponibles pour consultation en Mairie

MENETROL, le 03 avril 2023

le Maire,
DE ABREU Jérôme

Affiché le :

06 AVR. 2023



